

DOSSIER DE CREATION ET/OU MODIFICATION D'UN NOM DE DOMAINE DANS LA ZONE « .fr » ET « .re »

ANNEXE 1 : lettre d'engagement AFNIC

Cette annexe est à nous faire parvenir lors de la création d'un nom de domaine dans la zone « .fr » et « .re ».

ANNEXE 2 : Annexe technique pour l'enregistrement et/ou modification d'un nom de domaine dans la zone « .fr » ET « .re »

Cette annexe est à nous faire parvenir en cas de création ou modification d'un nom de domaine dans la zone « .fr » et « .re »

ANNEXE 3 : Charte W3 relative à la mise en ligne d'un serveur Web

Cette annexe est à faire parvenir au GIP RENATER lors de la création d'un nom de domaine en « .fr » et « .re ».

L'ouverture ou le changement de délégation d'un nom de domaine en .fr ou .re est facturé 75 Euros HT à compter du deuxième nom de domaine, sauf si le titulaire du nom de domaine est sous la tutelle d'un membre du GIP RENATER. Le nom de domaine est renouvelé tacitement à date d'anniversaire sans facturation récurrente.

Ce dossier dûment complété, daté et signé est à faire parvenir au GIP RENATER par courrier à l'adresse suivante :

**GIP RENATER
Parc Scientifique Agropolis 2
2196 Boulevard de la Lironde
Bâtiment 6
34980 Montferrier sur Lez
A L'ATTENTION DE Mme Elisabeth GOMES**

ANNEXE 1

**LETTRE D'ENGAGEMENT AFNIC POUR UN NOM
DE DOMAINE SOUS «.FR » ET « .RE »**

LETTRE D'ENGAGEMENT POUR UN NOM DE DOMAINE SOUS .FR ET .RE



Web : <http://www.afnic.asso.fr/>
Mél. : nic@nic.fr

Nom du prestataire Internet
(conventionné avec l'AFNIC)

Numéro d'ordre

(à remplir par le fournisseur d'accès)

Nom du domaine demandé

Organisme demandeur

(utilisateur final)

1. Cette demande ne constitue pas une confirmation, ni une réservation de nom de domaine.
2. La demande de ce nom de domaine est assurée par le fournisseur d'accès en accord avec le demandeur.
3. Le responsable administratif a toute autorité pour engager sa société et atteste de l'exactitude des renseignements fournis.
4. Le demandeur certifie avoir pris connaissance de la charte de nommage et s'engage à la respecter.
5. L'AFNIC attribue les noms de domaines selon la règle "premier arrivé, premier servi" (à Kbis identique) sans tenir compte des termes génériques tels que : "établissement", "SA", "Père & fils"..., et conformément aux règles en vigueur dans l'Internet et à la charte de nommage dans la zone .fr .
6. L'AFNIC n'a qu'un rôle d'enregistrement à partir des informations fournies et n'est pas responsable des contestations dans l'utilisation d'un nom de domaine.
7. En cas de contestation ou d'information erronée, l'AFNIC peut être amenée à annuler l'attribution d'un nom de domaine.
8. Les informations contenues dans le présent document font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la CNIL. Le droit d'accès relatif à ce traitement s'exerce auprès de l'AFNIC.

- CREATION DE NOM DE DOMAINE
- CHANGEMENT DE DELEGATION
- MODIFICATION DE NOM DE DOMAINE
- TRANSMISSION DE DOMAINE

J'ai bien noté qu'en cas de changement de délégation, l'ancien prestataire dispose d'un délai maximum de 6 semaines pour donner son accord - délai laissé aux parties engagées pour régler d'éventuels litiges.

Je m'engage à faire parvenir le présent document à **mon prestataire Internet** dans les plus brefs délais, par fax ou par courrier, daté et signé, accompagné des justificatifs¹ nécessaires à l'opération demandée.

J'ai bien noté que la non observation d'une des procédures décrites ci-dessus annulera automatiquement ma demande.

Fait à, le 20.....

Nom et prénom du représentant de l'organisme demandeur :

Signature :

¹ pièce(s) justificative(s) jointe(s)
pour une création ou pour une modification de nom de domaine :
 extrait de Kbis
 extrait de publication au J.O. (pour les associations)
 autre pièce justificative :

ANNEXE 2

ANNEXE TECHNIQUE POUR L'ENREGISTREMENT ET/OU MODIFICATION D'UN NOM DE DOMAINE DANS LA ZONE « .fr » ET « .re »

Annexe technique pour l'enregistrement et/ou modification d'un nom de domaine dans la zone « .fr » et « .re »

Toutes les informations demandées et précédées d'un * sont obligatoires.

1 - Nom de domaine

L'AFNIC reste seul juge quant à l'acceptation ou non du nom demandé conformément aux règles actuellement en vigueur dans l'Internet et à la charte de nommage dans "fr". L'AFNIC n'a qu'un rôle d'enregistrement et n'est pas responsable des contestations sur l'utilisation d'un nom de domaine.

NOM DE DOMAINE* :FR

2 - Organisme demandeur

Raison Sociale* :

Service :

Numéro : Rue* :

Code Postal* : Ville* :

Téléphone* : +33 Fax : +33

Adresse de courrier électronique* :

Forme juridique :

Société/organisme

No. De SIREN/SIRET* :

Association

Date de parution de l'association* : Date de Publication* :

Numéro d'annonce* : Date d'annonce* :

3 - Responsable administratif du domaine

C'est la personne au sein de l'organisme demandeur qui est responsable du choix du nom de domaine. Elle autorise l'organisme à apparaître dans l'Internet sous le nom de domaine indiqué.

Nom* : **Prénom*** :
Service et fonction :
Téléphone* : +33 **Fax** : +33
Adresse de courrier électronique* :

4 - Contacts techniques du nom de domaine

Les contacts doivent être des personnes pouvant intervenir sur le fonctionnement des serveurs de noms. Si votre serveur de noms primaire est géré par un prestataire de service, un des contacts doit être une personne de l'équipe technique du prestataire de service.

CONTACT TECHNIQUE No. 1

Nom* : **Prénom*** :
Raison sociale :
Numéro : Rue :
Ville : Code Postal :
Téléphone* : +33 **Fax** : +33
Adresse de courrier électronique* :

CONTACT TECHNIQUE No. 2 (désignation optionnelle)

Nom* : **Prénom*** :
Raison Sociale :
Numéro : Rue :
Ville : Code Postal :
Téléphone* : +33 **Fax** : +33
Adresse de courrier électronique* :

5 - Nature de la demande

Cocher la case correspondant à la demande :

- Création du domaine (celui-ci n'a jamais été enregistré auparavant)
- La gestion du domaine sera assurée par l'organisme demandeur
- La gestion du domaine est confiée à un prestataire de service
- Modification du responsable administratif
- Modification du (des) responsable(s) technique(s)
- Le domaine sera géré par l'organisme demandeur
- Modification du titulaire du nom de domaine dans la base WHOIS

6 - Délégation de gestion

Si la gestion de votre domaine est confiée, ou a été confiée à un prestataire de service, indiquez ci-dessous l'ancien et éventuellement le nouveau prestataire auquel vous confiez la gestion de votre domaine ou des serveurs de noms. L'organisme demandeur s'engage à prévenir les prestataires concernés avant de demander toute modification à l'AFNIC.

Ancien prestataire :

Nouveau prestataire :

7 - Serveurs de noms du domaine :

Indiquer en premier le serveur primaire, puis les serveurs secondaires. Un minimum de deux serveurs doit être indiqué (un primaire et un secondaire). Les noms doivent être complètement qualifiés (inclure votre nom de domaine).

L'organisme s'engage à maintenir les serveurs de noms déclarés fonctionnels et accessibles en permanence à partir de toutes les machines de l'Internet.

Nom: Adresse IP:

Nom: Adresse IP:

Nom: Adresse IP:

Nom: Adresse IP:

Nom de domaine sécurisé avec DNSSEC :

- si le nom de domaine en cours de création ou de transfert de bureau d'enregistrement est sécurisé avec DNSSEC, cocher la case ci-contre []

Selon votre choix sur l'option "nom de domaine sécurisé avec DNSSEC" ci-dessus, le GIP RENATER pourra être amené à vous contacter par la suite, notamment afin de :

- créer une liste de condensats de signature menant à une sécurisation du domaine avec DNSSEC (dans le cas des domaines pas encore sécurisés).

ou

- supprimer entièrement une liste de condensats de signature. Le domaine ne sera plus sécurisé avec DNSSEC.

Fait à , le

Signature du responsable administratif* et cachet de l'organisme demandeur*

Partie réservée au GIP RENATER

AUTH-INFO DU NOM DE DOMAINE OUVERT :

Nic-Handle de l'organisme :

Nic-Handle du responsable administratif:

Nic-Handle du contact technique n°1:

Nic-Handle du contact technique n°2:

ANNEXE 3

**CHARTRE DEONTOLOGIQUE RENATER RELATIVE A LA MISE EN
LIGNE D'UN SERVEUR WEB**

Charte déontologique RENATER relative à la mise en ligne d'un serveur web

Le responsable du serveur web¹, hébergé par le site
.....², a obtenu l'autorisation du responsable de ce site
.....³, l'hébergeant et lui donnant ainsi accès au réseau RENATER.

Les deux parties reconnaissent **avoir pris connaissance de la charte déontologique RENATER**⁴ définissant les usages du réseau, et s'engagent à ce que le trafic généré par la mise en ligne du serveur respecte cette charte déontologique.

Nom du domaine de l'entité hébergé :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

A le

SIGNATURE ET CACHET du
Responsable du Serveur WEB

SIGNATURE ET CACHET du
Responsable de l'entité accordant
l'hébergement

1 : Indiquer le nom du responsable de l'entité hébergée

2 : Indiquer le nom de l'entité accordant l'hébergement

3 : Indiquer le nom du responsable de l'entité qui accorde l'hébergement

4 : http://www.renater.fr/IMG/pdf/charte_fr.pdf

Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche

SIEGE : GIP RENATER 23-25 Rue Daviel 75013 PARIS Tél.: 01.53.94.20.30 Fax.: 01.53.94.20..31

ANTENNE : GIP RENATER 2196 Boulevard de la Lironde Bât 6 34980 Montferrier sur Lez Tél. : 04.67.16.38.25 Fax. : 04.67.16.38.21